



BULLETIN D'INSCRIPTION

Alpine A310 V6, les 40 ans d'une Championne (Réservé prioritairement à l'Alpine A310 V6)

Bulletin d'inscription à retourner avant le **8 septembre 2017**

Vos coordonnées

Nom : Prénom :
Adresse postale :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : **E-Mail** :
Club d'appartenance :

Véhicule (réservé à l'Alpine A310 V6 dans la limite de 80 voitures.
Autres modèles Alpine, dans la limite des places restantes).

Modèle, version : Année :
Immatriculation : Remorque oui non

Joindre une photo récente.

Participera au roulage oui non

Renseignements pour le speaker (historique, anecdotes, palmarès, propriétaires...)

.....
.....
.....

Conducteur : **1 x 20 Euros = 20 €**

Nombre d'accompagnateurs * : **x 15 Euros =€**

Nombre d'enfants (- 10 ans) : (Gratuit)

***Attention : un maximum de 3 accompagnateurs sera accepté par véhicule engagé.**

TOTAL : Euros

Documents à adresser à : Agence NOVABOX - FCRA
4 rue Poinsot
75014 PARIS

Joindre impérativement : - **une photo récente de votre véhicule**
- chèque à l'ordre de la FCRA
- Document « Règlement et conditions générales » **signé**

Un courrier de confirmation vous sera transmis début septembre.

Date : Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Règlement et conditions générales

1 – Véhicules d'assistance, tracteurs et remorques

Un parking dédié aux remorques sera mis à disposition des participants près du site. Chaque participant doit prendre ses dispositions pour assurer de façon autonome le transfert de son véhicule depuis ce parking jusqu'à la zone d'exposition des véhicules. Aucune dérogation ne sera possible.

2 – Mise en conformité

Tout participant s'engage à mettre le véhicule concerné en conformité avec la législation en vigueur et engage sa seule responsabilité en cas de non respect de celle-ci. Il s'engage à respecter strictement le règlement ainsi que l'ensemble des termes de ce contrat.

3 – Droit à l'image

Tout participant consent à être photographié, filmé par l'organisateur, l'agence organisatrice, ou toute autre société ou individu autorisé par l'organisateur pendant la journée dans le cadre de la promotion. Il consent également à l'exploitation de son image et de sa voix par l'organisateur ou par toutes personnes autorisées par ce dernier, sur tous types de supports. Il reconnaît que ni lui ni aucune autre personne ne peut prétendre recevoir une rémunération d'aucune sorte en contrepartie de la présente autorisation.

5 – Conditions de participation au « Roulage »

Mettre le véhicule inscrit en conformité avec la législation en vigueur à la date de cette opération.

S'assurer du bon état de fonctionnement et de l'équipement du véhicule inscrit.

Etre en possession de tous les documents administratifs obligatoires du véhicule inscrit (carte grise, assurance...). Vérifier que la police d'assurance couvre ce type d'activité.

Chaque participant reconnaît son inscription à titre personnel en parfaite connaissance des risques liés à la conduite sur circuit. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation et s'engage au strict respect de celles-ci.

Casque obligatoire. 2 personnes maximum dans la voiture (accompagnateur obligatoirement âgé de + 18 ans).

4- Dégradation

Toute dégradation de l'infrastructure du site engage la seule responsabilité de chaque participant. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation et s'engage au strict respect de celles-ci.

L'inscrit renonce de façon irrévocable pour lui-même, ses ayants droits et toute personne physique ou morale à tout recours de quelque nature que ce soit contre l'organisateur, ses assureurs ou ses partenaires pour tout dommage matériel ou corporel que ses accompagnateurs ou lui-même pourraient causer ou subir à des tiers lors de cette opération.

Date : Signature :

(précédée de la mention « lu et

approuvé »)



Tout savoir sur l'évènement

Dates : 7 et 8 octobre 2017

Lieu : Manoir de l'Automobile
Route de Lieuron
35 550 Lohéac

Accès au Public :

Samedi 7 et dimanche 8 octobre : ouvert de 9h00 à 19h00
L'accès est gratuit pour les enfants **de moins de 10 ans**



L'engagement d'un véhicule donne droit :

- accès au Festival Autobrocante (2 jours)
- un café d'accueil le samedi et le dimanche matin de 8h30 à 10h
- un cocktail dans le musée le samedi soir
- séances de dédicaces
- séances de roulage (20 mn samedi et 20 mn dimanche)
- parade dimanche
- sac goodies

Règlement des frais d'engagement :

100% de la somme versée en Euros uniquement à l'ordre de la FCRA, dès l'engagement du véhicule. Le débit sera effectif à partir de mi-septembre

Date limite d'inscription

Le 8 septembre 2017 : Les inscriptions seront acceptées dans la limite de 80 places. Pour des raisons d'organisation et de sécurité du nombre maximum requis de véhicules, l'Organisateur se réserve le droit de clôturer sans préavis les inscriptions de participation.

Facilités sur place :

Hébergement : Aucune prise en charge par l'organisation.

Remorques : Un parking gratuit est mis à disposition.

Véhicules invités :

Alpine A310 V6 dans la limite de 80 véhicules et autres modèles Alpine, dans la limite des places restantes. Priorité sera également donnée aux Collectionneurs membres d'un Club adhérent à la Fédération des Clubs Renault et Alpine. L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule non conforme à l'esprit de la manifestation.

Les véhicules exposés ne pourront quitter le parc qu'en fin de journée